

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

7 juin 2019

Dossier complet le :

20 juin 2019

N° d'enregistrement :

2019-ARA-KKP-2027

1. Intitulé du projet

RD 94 - Déplacement du carrefour de la RD570 - PR 63+761
Commune de Villeperdrix

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CONSEIL DEPARTEMENTALE DE LA DROME

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MME LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME

RCS / SIRET

2 2 2 6 0 0 0 1 7 0 0 0 1 6

Forme juridique COLLECTIVITE TERRITORIALE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. d)	Déplacement d'un carrefour sur 70 ml.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

LE PROJET CONCERNE LA MISE EN SECURITE DU CARREFOUR ROUTIER ENTRE LA RD570 AU PR 0+000 ET LA RD94 AU PR 63+761 SUR LA COMMUNE DE VILLEPERDRIX

Le projet consiste à éloigner le carrefour de la RD570 avec la RD94 d'une courbe afin d'augmenter la distance de visibilité des usagers sortant de la RD570.

Le nouvel aménagement sera de type tourne à gauche sans terre plein central, avec une voie d'évitement par la droite.

Ce projet évite les zones d'intérêt archéologique et patrimoniaux.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet consiste à sécuriser le carrefours entre les RD94 et 570 par l'éloignement d'une courbe et la création d'un carrefour tourne à gauche avec voie d'évitement par la droite et sans terre plein central.

L'éloignement permettra une meilleure distance de visibilité aux usagers des deux Routes Départementales, et sécurisera ainsi l'insertion des automobilistes sur la RD94.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se réaliseront en plusieurs phases :

*entre septembre et décembre 2019 :

- Première phase : création de deux pistes d'accès pour arriver aux entrées en terre les plus élevées par déroctage d'un volume d'environ 1.800m³
- Deuxième phase : abattage de rochers d'un volume d'environ 8.700 m³ sur une superficie d'approximativement 1200 m² par minage (L'entreprise mettra en place des dispositifs anti projection pour éviter les projections dans la rivière lors des tirs de mines)
- Troisième phase : poses d'ancrages de confortements afin de protéger les routes départementales des chutes de blocs rocheux (A noter que si les travaux ci-dessus devaient dépasser le mois de décembre, les travaux seraient reportés au mois de septembre 2020 afin de tenir compte des sensibilités d'espèces comme le Vautour Fauve, le Grand Duc D'Europe, le Faucon Pelerin ou l'Hirondelle des rochers recensées sur le site - Vu avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales)

* A partir de janvier 2020 :

- Construction d'un mur en maçonnerie traditionnelle délimitant la RD570
- Réalisation des couches de roulements en enrobés
- Travaux de marquage de chaussée

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le Département de la Drôme assurera l'exploitation et l'entretien des voiries réaménagées. Le trafic routier restera identique à celui avant les travaux soit 1879 véhicules jours sur la RD94 et 212 véhicules jours sur la RD570

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une Évaluation simplifiée des incidence Natura 2000 pour petits projets de travaux¹ est en cours auprès des services de la DDT de la Drôme, en concertation avec le Parc Naturel des Baronnies

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie global du projet	~ 1200 m ²
- Volume des rochers extraits par minage	~ 8.700 m ³
- Volumes des matériaux extraits par pelle mécanique, brise roche ou minage selon	~ 1.800 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Carrefour entre la RD94 et la RD570 -
Commune de Villeperdrix

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 44° 26' 07" 36 Lat. 05° 17' 35" 42

Point d'arrivée :

Long. 44° 26' 09" 24 Lat. 05° 17' 33" 18

Communes traversées :

Villeperdrix

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	- Dans une zone recensée ENS Potentiel - Dans une zone ZNIEFF Type 1 & 2
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc naturel régional des Baronnies Provençales
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	à 300m du Pont romain
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	- Identifié risques modérés à moyens sur la carte de Prévention contre les incendies de forêts (carte risques feux de forêts)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	- Dans une Zone Natura 2000 (SIC & ZPS)
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	- Abattage de 8.700 m3 de rocher par minage pour la création de la plateforme du projet - Déroctage de 1.800 m3 de matériaux divers (éboulis terreux, rochers...) extraits par pelle mécanique, brise roche hydraulique ou minage selon nature pour la création des pistes d'accès
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	- Vraisemblablement pas sur cette zone, vu avec le Parc Naturel Régional des Baronnies (Phasage et planning de chantier adapté aux contraintes environnementales)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	- Uniquement lors de la phase chantier. Le bruit et les vibrations peuvent perturber les espèces locales. - En concertation avec le Parc naturel régional des Baronnies, ont été identifiés comme potentiellement sensibles aux bruits du chantier les vautours fauves, le grand duc d'Europe, le faucon pelerin et l'hirondelle des rochers pendant leur période de nidification. - Le planning des travaux a été réalisé en tenant compte de ces contraintes

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	- Risque potentiel de projection de roche dans l'Eygues lors des tirs de mine - Une protection mécanique contre les projection est prévue pour minimiser voire supprimer ce genre de projection
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Environ 1200 m ²
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risques incendie moyens à modérés
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	- Risques temporaires uniquement en phase chantier causé par les gaz suite aux explosions de mines. (Prise en charge de la gestion des déchets de chantier dans le SOGED demandé à l'entreprise)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	- En phase chantier, le projet génère le déplacement d'engins de chantier. En revanche, la circulation automobile sera déviée lors des travaux de minage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	- Uniquement en phase chantier, le projet génère du bruit lié à la circulation des engins et les tirs de mines

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☒	☐ ☐	- En phase chantier uniquement : gaz d'échappement des engins de chantier et tirs de mines En revanche, la circulation automobile sera déviée lors des travaux de minage.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☒	☐ ☐	- En phase chantier uniquement (tirs de mine) + appareils de compactage
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	- En phase chantier causés avec l'envol de poussières, les gaz des tirs de mine et les gaz d'échappement des engins de chantier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	- Déchets de chantier inertes (DI) et/ou non-dangereux (ND). - Déchets dangereux concernant les déchets liés aux explosifs recueillis et traités par la filière ad hoc (SOGED entreprise)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Front de taille en tentant de minimiser au maximum l'impact, en créant des redans parallèle aux pentes du terrain naturel. Récupération des éboulis terreux pour les repositionner dans les zones où c'est possible sans nuire à la sécurité des usagers Pose de grillage contre les éboulements rocheux
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- traitement des déchets dangereux éventuels dans les filières spécialisées et agréées
- géométrie des redans inscrite au maximum dans la géométrie du terrain naturel
- remise en place des éboulis terreux en vus d'un réensemencement naturel des espaces traités
- Pose à minima des équipements liés à la protection contre les éboulements rocheux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, objet de la demande de cas par cas, aura pour effet à terme d'éloigner les sites sensibles de la majeure partie de la circulation routière. Son impact environnemental restera faible car il n'y aura pas d'augmentation de la surface imperméabilisée, par rapport au bassin versant actuel.

Pour la phase travaux, le planning a été élaboré en concertation avec le Parc Naturel Régional des Baronnies dans le respect des sensibilités des espèces recensées sensibles.

Par ailleurs, l'abaissement de la vitesse à l'approche du futur carrefour sera propice à une diminution du bruit et des risques de pollution accidentelles ; l'accidentologie devrait évoluer à la baisse.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations relatives à l'affaire
Annexe 2 : Plan de situation
Annexe 3 : Vue de l'existant
Annexe 4 : Plan des travaux
Annexe 5 : Plan de situation Natura 2000
Annexe 6 : Plan de situation ZNIEFF

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Nyons

le, 07 juin 2019

Signature

Par Délégation de la Présidente
Le Coordonnateur Technique
de Zone Adjoint
E. GOURDOL

